



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 mars 2016**

Délibération n° 2016-1062

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 1er mars 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 23 mars 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beauteemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Millet, Moretton, Moroge, Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mme Poulain, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Aggoun, Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Casola, Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), MM. Fenech (pouvoir à M. Blache), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mmes Millet, Nachury (pouvoir à Mme Balas), Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Pouzergue (pouvoir à M. Buffet), M. Sannino (pouvoir à Mme Runel).

**Conseil du 21 mars 2016****Délibération n° 2016-1062**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Pôle de compétitivité Lyonbiopôle - Attribution d'une subvention à l'association Lyonbiopôle pour son programme d'actions 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'innovation et de l'action économique

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 février 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**a) - Contexte**

La stratégie de développement économique de l'agglomération lyonnaise s'appuie, dans le domaine de l'innovation, sur 2 piliers majeurs :

- l'accompagnement à la structuration, au développement, à la visibilité et à l'attractivité de filières économiques stratégiques, d'une part,
- et, d'autre part, la réunion sur le territoire de multiples leviers permettant à un véritable écosystème de l'innovation de se constituer et de se développer.

Dès le milieu des années 1990, la collectivité a fait le choix de prioriser son action sur la filière des sciences de la vie. Outre le fait qu'il s'appuie sur une masse critique déjà notable, ce secteur présentait en effet un fort potentiel de développement en termes de création de valeur ajoutée et d'emploi en s'appuyant sur la fertilisation croisée entre les acteurs publics et privés. Cette stratégie a pu démontrer sa pertinence au cours des dernières années, le secteur des sciences de la vie ayant présenté une bonne résistance à la crise économique traversée. Cette stratégie est ainsi réaffirmée pour les années à venir avec l'ambition de renforcer encore le tissu académique et économique de l'agglomération ainsi que leur rayonnement et leur attractivité au plan national et international.

Au fil des dernières années, la filière, et par là même l'intervention de la collectivité, se sont structurées autour d'acteurs et d'actions ciblées et complémentaires, en appui au développement de l'innovation, des entreprises et de l'attractivité du territoire :

- le pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle, positionné désormais comme l'animateur de la filière santé en Rhône-Alpes,
- le cancérépôle CLARA, réseau des acteurs en cancérologie sur Rhône-Alpes Auvergne,
- le soutien à des projets de recherche et développement collaboratifs public-privé labellisés par Lyonbiopôle après expertise par son comité d'experts, le GTech,
- l'événement bimestriel "Biotuesday" d'animation de la filière science de la vie de la région lyonnaise,
- l'événement désormais annuel Biovision, forum mondial des sciences de la vie, permettant de mettre en avant les thématiques d'excellence de l'écosystème local,
- l'émergence d'infrastructures dédiées pour l'accueil d'activités nécessitant des laboratoires,
- le développement du Biodistrict Lyon-Gerland, visant à positionner la région lyonnaise parmi les principaux sites mondiaux d'accueil d'activités en biotechnologies et santé.

Cette délibération vise à soutenir l'animation du pôle de compétitivité Lyonbiopôle et son offre de services pour l'année 2016. D'autres interventions en soutien au développement de la filière sciences de la vie feront l'objet de propositions ultérieures.

**b) - Objectifs**

Fruit d'une mobilisation de la Communauté urbaine de Lyon et d'industriels régionaux, le pôle de compétitivité mondial Lyonbiopôle a été labellisé le 12 juillet 2005. L'association Lyonbiopôle qui en porte les missions et en assure la gouvernance a, elle, été créée en novembre 2005.

Lyonbiopôle se positionne comme leader des 7 pôles de compétitivité santé français. Sa position est reconnue et la dynamique que l'association Lyonbiopôle a lancée se poursuit, tant sur le plan local qu'international, qu'il s'agisse de stimuler l'innovation, d'accompagner le développement des petites et moyennes entreprises (PME), de se développer à l'international ou de proposer des infrastructures dédiées de haut niveau.

Depuis 2013, dans le cadre de la phase 3.0 de son développement, Lyonbiopôle se positionne comme l'animateur de la filière santé en Rhône-Alpes et déploie progressivement son expertise et ses offres d'accompagnement sur de nouvelles thématiques de santé.

La Métropole de Lyon souhaite accompagner l'association Lyonbiopôle dans son action et lui confirmer son engagement afin de :

- favoriser la production d'innovations génératrices de valeur ajoutée et d'emploi pour les entreprises et le territoire,
- accroître l'attractivité de l'agglomération lyonnaise pour conforter l'ancrage des entreprises et des compétences.

**c) - Bilan des actions réalisées au titre de l'année 2015**

Par délibération n° 2015-0208 du 23 mars 2015, le Conseil de Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 240 000 € au profit de Lyonbiopôle dans le cadre de son programme d'actions 2015 relatif à l'animation du pôle de compétitivité Lyonbiopôle.

En 2015, Lyonbiopôle a rassemblé 185 adhérents dont 5 industriels leaders sur leurs marchés, 163 PME et entreprises de taille intermédiaire (ETI) et 17 centres de compétences parmi lesquels les 3 Centres Hospitalo-Universitaires (CHU) régionaux et le Centre Léon Bérard.

Lyonbiopôle s'appuie sur une équipe d'animation de 16 collaborateurs et intègre également 5 personnes dédiées à la gestion du Centre d'infectiologie. L'association bénéficie ponctuellement des compétences d'anciens salariés du Groupe Sanofi dans le cadre d'un programme de mise à disposition. Lyonbiopôle a atteint depuis 2009 l'objectif d'un financement privé de ses actions supérieur à 50 %.

Sur le plan de l'animation scientifique, à fin 2015, l'usine à projets de Lyonbiopôle présente un bilan de 183 projets de recherche et développement collaboratifs montés, financés et suivis. Ils représentent un budget d'investissement global de 870 000 000 € et ont mobilisé 347 000 000 € d'aides publiques.

Sur le champ du développement des PME, la forte croissance et diversification des adhérents du pôle a induit un renforcement du suivi associé, en particulier via des rendez-vous réguliers avec les petites et moyennes entreprises (PME) adhérentes. L'annuaire des sciences de la vie en Rhône-Alpes, édité chaque année par Lyonbiopôle s'est également encore étoffé en 2015 en intégrant les profils non seulement d'entreprises et d'investisseurs mais aussi ceux des établissements de recherche, des établissements de soins et des structures de recherche clinique collaboratives régionales. Un annuaire des projets de recherche et développement collaboratifs labellisés par Lyonbiopôle, intégrant les projets de Preuve de concept sélectionnés par le CLARA, a également été mis en place.

Courant 2015, Lyonbiopôle a organisé de nombreux événements d'animation, dont un nombre croissant mis en place en partenariat avec les réseaux thématiques régionaux en cancérologie/CLARA, nutrition et métabolisme/CENS, neurologie/Neurodis, ainsi qu'avec la Fondation Bioaster, le cluster I-Care, les pôles Axelera et Minalogic, ou des acteurs de l'écosystème d'innovation tels que les incubateurs, les sociétés d'accélération de transfert de technologie (SATT), le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), etc.

Sur le volet international, les missions organisées en Europe, Amérique du Nord et Asie et l'accompagnement d'entreprises dans le cadre des programmes de partenariat technologique international (PPTI) ou pour l'accès aux programmes européens ont été poursuivis. Il est à noter que la mission sur la convention internationale des biotechnologies BIO 2015 à Philadelphie en juin a permis d'accompagner 20 membres du pôle, constituant ainsi la plus importante délégation française de l'événement. Cette délégation, outre sa participation à BIO et à sa mise en valeur sur un stand dédié, a également pu bénéficier de temps de travail et d'échanges complémentaires mis en place par Lyonbiopôle en partenariat avec la French-American chamber of commerce, New England (FACCNE) et ONLYLYON.

Enfin, Lyonbiopôle a poursuivi en 2015 l'exploitation d'infrastructures adaptées au sein du Biodistrict Lyon-Gerland : Centre d'infectiologie (5 hébergés), Lyonbiopôle Business Center (7 hébergés) et Accinov (11 hébergés).

#### d) - Programme d'actions pour 2016 et plan de financement prévisionnel

Pour 2016, Lyonbiopôle aura pour objectifs prioritaires, un positionnement de guichet unique renforcé, une offre élargie, et une réflexion sur l'évolution progressive du modèle économique de l'association.

Parmi les actions mises en exergue en 2016 :

- poursuivre l'élargissement de la communauté animée par le pôle en fédérant davantage les acteurs de la santé en Auvergne/Rhône-Alpes et ouvrir le pôle à de nouveaux acteurs proches de la communauté animée par le pôle et de ses enjeux,
- poursuivre l'ouverture thématique (MedTech, maladies métaboliques, etc.) et mettre en place un plan d'animation et des outils adaptés,
- poursuivre le travail de positionnement du pôle à l'international et contribuer à la visibilité de la Métropole de Lyon et de l'écosystème régional pour les investisseurs internationaux,
- poursuivre le travail de coordination/collaboration avec les partenaires institutionnels et experts de l'écosystème, dans une approche transdisciplinaire et multi-secteurs,
- renforcer la présence du pôle sur l'ensemble du territoire rhônalpin et notamment sur l'axe Grenoble - Saint Etienne et initier un rapprochement avec le territoire et les acteurs auvergnats,
- contribuer à des projets structurants pour le territoire en lien avec les grands acteurs de l'écosystème,
- définir et mettre en œuvre une stratégie visant à faire évoluer le modèle économique et à renforcer le financement, en particulier privé, du pôle et de son écosystème de projets et d'entreprises.

Ces actions se déclineront sur les 4 piliers de l'activité du pôle :

- stimuler l'innovation,
- accompagner le développement économique des entreprises,
- favoriser l'internationalisation du pôle et des ses membres,
- proposer une offre d'infrastructures de haut-niveau (dont les éléments principaux actuels sont implantés au cœur du Biodistrict Lyon-Gerland).

Le budget prévisionnel de Lyonbiopôle pour l'année 2016, d'un montant de 3 579 259 €, est présenté ci-dessous en euros :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)	Financiers Subventions d'animation	Montant (en €)
axe 1 - Direction générale	1 270 859	cotisations membres	320 000	Etat	275 625
axe 2 - développement économique et international	775 500	dotations fondateurs	275 000	Région Rhône-Alpes	501 170
axe 3 - projets de R&D et nouvelles initiatives	490 000	nouveaux partenaires	75 000	Métropole de Lyon	232 800
axe 4 - centre d'infectiologie	1 042 900	sponsoring ponctuel	20 000	Communauté d'agglomération de Grenoble	62 000
autres actions	0	conventions de partenariats	37 500	autres	216 405
		prestations de services	80 000		
		projets européens	158 750		
		sous locations	1 325 009		
		Total 1	2 291 259	Total 2	1 288 000
<b>Total</b>	<b>3 579 259</b>	<b>Total</b>	<b>3 579 259</b>		

Il est proposé que la Métropole de Lyon soutienne l'association Lyonbiopôle à hauteur de 232 800 € pour l'année 2016, en baisse de 3 % par rapport à 2015.

Ce financement intègre le soutien à l'équipe du pôle, pour la réalisation du programme d'actions 2016 d'animation et de promotion locale et internationale du pôle ainsi que les actions de soutien au développement des PME mises en œuvre par l'association Lyonbiopôle, à hauteur de 180 000 euros (intégrant le soutien à l'association Lyonbiopôle pour son programme d'animation annuel apporté précédemment par le Département du Rhône).

Il comporte également une contribution financière spécifique sur :

- l'opération collective de promotion de la filière biotech-santé sur le salon BIO USA, à hauteur de 20 000 €,
- le développement d'actions internationales via : les liens avec les acteurs de l'écosystème de Boston-Massachusetts, la mise en place d'un réseau d'investisseurs étrangers, la contribution à l'organisation de l'événement Biovision, à hauteur de 32 800 €.

Concernant l'évaluation et le suivi des activités et des résultats du pôle, Lyonbiopôle mettra en avant dans son rapport d'activité annuel les retombées locales de ses actions et les synergies dégagées avec la stratégie et les projets de développement économique soutenus par la Métropole de Lyon. Son activité sera évaluée, notamment par des critères quantitatifs et qualitatifs détaillés dans la convention jointe à cette délibération ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 232 800 € au profit de l'association Lyonbiopôle dans le cadre de son programme d'actions pour 2016 relatif à l'animation du pôle de compétitivité Lyonbiopôle,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Lyonbiopôle définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 67 - opération n° 0P02O2864 pour un montant de 200 000 € et opération n° 0P02O3946A pour un montant de 32 800 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 mars 2016.**